

L'UNION MEDICALE DU CANADA

Revue mensuelle de médecine et de chirurgie, fondée en 1872.

PARAISANT LE PREMIER DE CHAQUE MOIS

PUBLIÉE PAR

MM. R. BOULET,
J. E. DUBÉ,

MM. L. de L. HARWOOD,
H. HERVIEUX,

MM. A. Le SAGE,
A. MARIEN.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. le Dr A. LeSAGE, Rédacteur en chef
46, Avenue Laval, Montréal.

Vol. XXXIX

1er JUIN 1910

No 6.

MEMOIRES

L'ALCOOLISME EN MEDECINE LEGALE.

Par le DR WILFRED DEROME

Professeur suppléant de médecine légale Pathologiste de
l'Hôpital Notre-Dame.

De quelcote côté qu'on envisage le problème de l'alcoolisme, que ce soit comme clinicien, comme sociologue ou comme médecin légiste, il est certainement un de ceux qui excitent au plus haut point l'intérêt des hommes de science.

Cette question, je ne dirai pas nouvelle, mais à laquelle la présente croisade a donné un regain d'actualité, a été récemment traitée d'une manière magistrale par plusieurs conférenciers, en particulier par un de nos plus distingués confrères, M. le Docteur Dubé.

Mon intention n'est donc pas tant d'apporter ici des arguments nouveaux ; mais me plaçant à un point de vue un peu différent que mes devanciers, je voudrais essayer de démontrer les conséquences de l'alcoolisme dans le domaine de la délinquance et du crime.

Bien que faisant partie du cadre de la médecine légale, je désire laisser de côté la part des formes atténuées de l'alcoolisme dans la production des accidents du travail. Il y aurait là, évidemment, une statistique intéressante à faire, mais voyons plutôt quels sont les buveurs et quelles sont leurs réactions tant psychopathiques que médico-légales.